

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02142

Numéro SIREN : 897 604 633

Nom ou dénomination : Z STE CATH

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 16520

Z STE CATH
Société par Actions Simplifiée au capital de 68.800,00 Euros
Siège social : 3 Avenue du Bois Ayguevives – 33110 LE BOUSCAT
897 604 633 RCS BORDEAUX

**PROCES-VERBAL DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 FEVRIER 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-HUIT FEVRIER,

A ONZE HEURES,

Monsieur Tony Jalinier, en sa qualité de représentant de la société GT SPORT, Président de la société, déclare que, conformément à l'article 25 des statuts, les résolutions qui suivent ont été soumises à l'approbation des associés par voie de consultation écrite.

Les associés suivants ont été consultés :

La société **GT SPORT SARL**, représentée par Monsieur Tony Jalinier, propriétaire de 350.000 parts
trois cent cinquante mille parts, ci

La société **JLMT SAS**, représentée par Monsieur Thomas Dulion, propriétaire de cent 162.000 parts
soixante-deux mille parts, ci

La société **Kostogri SAS**, représentée par Monsieur Nicolas Beraud, propriétaire de cent 176.000 parts
soixante-seize mille parts, ci

Total des parts consultées : 688.000 parts sur les 688.000 parts composant le capital social.

Monsieur **Tony Jalinier**, en sa qualité de représentant de la société GT SPORT, Président de la société Z STE CATH, préside la séance et sera dénommé ci-après le « **Président** ».

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la perte de la moitié du capital social et décision de la poursuite d'activité
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- Le texte des résolutions proposées ;

Il précise que tous les documents prescrits à l'article R 223-18 du code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par lesdits articles.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

TJ

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Constatation de la perte de la moitié du capital social et décision de la poursuite d'activité

L'assemblée générale,

Constate que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Décide, après avoir approuvé les comptes arrêtés au 30/09/2022 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et conformément aux dispositions de l'article 223-42 du Code de Commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et donc de poursuivre l'activité malgré les pertes constatées.

La résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

* * *

DEUXIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale,

Confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

La résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés présents, après lecture, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

SARL GT SPORT,

Représentée par son Gérant

Tony Galinier

